

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Rives de Saône**

Séance du 18 février 2026

Délibération n°007 - 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 février à 20 heures 00.

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chivres (1 rue de la mairie 21250), sous la présidence de Sébastien DELACOUR, Président.

Nombre de membres en exercice : 57
Présents : 39 pouvoirs : 8

votants : 47

Délégués Titulaires Présents :

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle M. DESMIST Xavier
Auvillars Sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Labryère	Mme GILARDET Céline
Bagnot	Mme THURILLAT Marie-Claude	Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne
Bonnencontre	M. PERRIN François	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc	Losne	Mme BREBANT Laurence Mme DUBIEF Martine M. JACOB Dominique
Brazey-en-Plaine	M. BARBE Joris M. DELEPAU Gilles Mme FRANCOIS Martine M. BOILLIN Jean-Luc Mme SEVESTRE Delphine	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Charrey-sur-Saône	Mme LIAUD Evelyne	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Pagny le Château	M. BECQUART Alain
Echenon	M. ANTOINE Sylvain	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Saint Jean de Losne	M. GAILLARD Hervé
Franxault	M. SIMAR Camille	Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Saint Usage	Mme HOSTALIER Valérie
Grosbois les tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Seurre	M. BECQUET Alain M. ROUSSELET Jean-Louis M. DUBIEF Jack

Délégués Titulaires absents représentés :

Brazey en Plaine	Mme CENDRIER Marie	Pouvoir à M. DELEPAU Gilles
Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Pouvoir à M. BECQUET Alain
Saint Jean de Losne	Mme DUPARC Marie-Line	Pouvoir à M. GAILLARD Hervé
Saint Usage	M. MATHELIN Jean	Pouvoir à Mme HOSTALIER Valérie
Samerey	M. GAUTHERON Anthony	Pouvoir à M. BRIOT Etienne
Seurre	Mme CHAPELOTTE Karine	Pouvoir à M. ROUSSELET Jean-Louis

	Mme GEOFFROY-DUPIN Géraldine	Pouvoir à M. DUBIEF Jack
Trouhans	M. SCHWAB Jean-François	Pouvoir à Mme BEAUNEE Jocelyne

Délégués titulaires absents excusés :

Saint Jean de Losne	Mme DUPARC Marie-Line
Samerey	M. GAUTHERON Anthony
Trouhans	M. SCHWAB Jean-François

Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Bonnencontre	M. BERGE Eric
Broin	M. JOINIE Marc
Charrey-sur-Saône	M. COLOMBET Sébastien
Grosbois-lès-Tichey	M. MACHURET Benoît
Magny les Aubigny	M. LEVEQUE Didier

DECISIONS BUDGETAIRES - Vote des comptes financiers uniques principal et annexes 2025

ANNEXE 1 : EXTRAIT DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 ET BUDGET VERT

Vu l'article L2121-31 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Vu que les comptes financiers uniques (CFU) avaient vocation à être généralisés à compter de l'exercice 2026 (l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024),

Vu que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Vu l'article L1612-12 du Code général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Vu les articles L2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales prévoyant que le Président doit se retirer au moment du vote,

Considérant la délibération n° 22-2024 du 20 mars 2024, adoptant le règlement budgétaire financier du budget,

Considérant la délibération n° 02-2025 du 22 janvier 2025, présentant le rapport d'orientation budgétaire 2025,

Considérant la délibération n° 09-2025 du 22 janvier 2025, adoptant l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation destinés au budget principal 2025,

Considérant la délibération n° 10-2025 du 22 janvier 2025, adoptant l'ouverture de crédits d'investissement par anticipation destinés au budget annexe SPA Office de Tourisme 2025,

Considérant la délibération n° 23-2025 du 26 mars 2025, adoptant les opérations d'équipements du budget primitif 2025 de la Communauté de communes Rives de Saône sur le Budget Principal,

Considérant la délibération n° 24-2025 du 26 mars 2025, fixant les taux de fiscalité directe locale pour 2025,

Considérant la délibération n° 25-2025 du 26 mars 2025, arrêtant le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2025,

Considérant les délibérations n° 26-2025 et n°27-2025 du 26 mars 2025, adoptant les budgets primitifs 2025 de la Communauté de communes Rives de Saône, sur les budgets Principal et Annexes SPIC « gestion des déchets », « Prestations de Services », « Service public assainissement non collectif – SPANC », « ZAE Brazey-en-Plaine », « Office de Tourisme », « service assainissement collectif », « Parking gardé » et « ZAE Seurre – route de Franche Comté »,

Considérant les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes financiers uniques accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que la production des comptes financiers uniques 2025 est conforme n'appelle ni observation ni réserve,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Considérant les délibérations n°36-2025, n°37-2025 et n°38-2025 du 23 avril 2025, admettant en créances non-valeur et prenant connaissance des créances éteintes portant sur les budgets Principal, SPIC « gestion des déchets » et « SPA Office de Tourisme »,

Considérant la délibération n°59-2025 du 17 septembre 2025, fixant les bases minimum de la CFE à partir du 1er janvier 2026,

Considérant les délibérations n°60-2025 et n°61-2025 du 17 septembre 2025, autorisant les placements financiers sur compte à terme portant sur les budgets annexes SPIC « gestion des déchets » et « Service assainissement collectif »,

Considérant les délibérations n°60-2025 et n°61-2025 du 17 septembre 2025, autorisant les placements financiers sur compte à terme portant sur les budgets annexes SPIC « gestion des déchets » et « Service assainissement collectif »,

Considérant les délibérations n°62-2025 et n°63-2025 du 17 septembre 2025, autorisant les acquisitions de parts sociales et adoptant la décision modificative N°1 relative portant sur le budget annexe SPIC « gestion des déchets »,

Considérant les délibérations n°64-2025 et n°65-2025 du 17 septembre 2025, autorisant les acquisitions de parts sociales et adoptant la décision modificative N°1 liée portant sur le budget principal,

Considérant la délibération n° 77-2025 du 22 octobre 2025, adoptant la clôture du budget annexe « parking gardé »,

Considérant la délibération n° 78-2025 du 22 octobre 2025, approuvant les modalités d'application des règles de provisionnement harmonisées des créances irrécouvrables portant sur l'ensemble des budgets,

Considérant la délibération n°85-2025 du 22 octobre 2025, adoptant la décision modificative N°2 relative à l'acquisition d'un véhicule portant sur le budget principal,

Considérant la délibération n°93-2025 du 12 novembre 2025 fixant les durées d'amortissement par nature de biens notamment de nouvelles catégories de biens amortissables pour le budget principal et les autres budgets annexes relevant de la M57,

Considérant les délibérations n°94-2025 et n°95-2025 du 12 novembre 2025, admettant en créances non-valeur et prenant connaissance des créances éteintes portant sur les budgets Principal et SPIC « gestion des déchets »,

Considérant les délibérations n°97-2025 et n°98-2025 du 12 novembre 2025 approuvant le compte de gestion et le compte administratif 2025 du budget annexe « parking gardé »,

Considérant les délibérations n°99-2025 et n°98-2025 du 12 novembre 2025 adoptant la décision modificative N°3, suite à la clôture du budget annexe « parking gardé », et portant sur le budget principal,

Considérant la délibération n°103-2025 du 17 décembre 2025 adoptant la décision modificative N°4 relative à l'acquisition du réfectoire de Chamblanc portant sur le budget principal,

Considérant la délibération n°109-2025 du 17 décembre 2025 adoptant la décision modificative N°1 relative à la régularisation du solde anormalement créditeur portant sur le budget « Service public assainissement non collectif – SPANC »,

Vu les comptes financiers uniques (CFU) de l'exercice 2025 dressés conjointement et de manière concordante par le comptable public et la communauté de communes Rives de Saône,

Le CFU 2025 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la Communauté de communes Rives de Saône entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.



La détermination du résultat final de l'exercice 2025 pour les deux sections est la suivante :

Résultat de clôture et résultat final de l'exercice 2025									
Montants en €	Principal	Gestion des déchets	OT	Ass. Collectif	SPANC	Prestations de services	ZAE Brazey	ZAE Seurre	TOTAUX
Section de fonctionnement									
dépenses 2025	10 722 608,53	3 112 935,75	291 917,39	729 403,54	0,00	53 225,77	94 391,71	422 239,70	15 426 722,39
recettes 2025	11 460 478,02	3 202 098,02	282 645,65	718 449,18	57 000,00	50 454,33	94 530,10	422 332,20	16 287 987,50
résultat d'exécution 2025	737 869,49	89 162,27	-9 271,74	-10 954,36	57 000,00	-2 771,44	138,39	92,50	861 265,11
résultat reporté 2024	3 529 303,66	3 371 710,78	21 290,73	901 504,78	-390,04	2 952,65	72 113,62	1 141,02	7 899 627,20
résultat de clôture 2025	4 267 173,15	3 460 873,05	12 018,99	890 550,42	56 609,96	181,21	72 252,01	1 233,52	8 760 892,31
Section d'investissement									
dépenses 2025	1 464 787,40	739 293,64	5 241,73	570 515,44	57 000,00	0,00	94 221,48	520 528,44	3 451 588,13
recettes 2025	1 556 073,19	427 027,80	6 622,01	594 053,75	0,00	0,00	94 391,71	403 827,18	3 081 995,64
résultat d'exécution 2025	91 285,79	-312 265,84	1 380,28	23 538,31	-57 000,00	0,00	170,23	-116 701,26	-369 592,49
résultat reporté 2024	832 487,56	837 997,69	8 110,59	905 344,57	57 000,00	0,00	-66 473,71	121 172,82	2 695 639,52
résultat de clôture 2025	923 773,35	525 731,85	9 490,87	928 882,88	0,00	0,00	-66 303,48	4 471,56	2 326 047,03
résultat de clôture F et I 2025	5 190 946,50	3 986 604,90	21 509,86	1 819 433,30	56 609,96	181,21	5 948,53	5 705,08	11 086 939,34
RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT									
RAR dépenses 2025	1 037 115,73	323 555,08	1 260,39	103 430,13	0,00	0,00	0,00	0,00	1 465 361,33
RAR recettes 2025	555 297,29	3 000,00	50,00	226 046,00	0,00	0,00	0,00	0,00	784 393,29
solde des RAR 2025	-481 818,44	-320 555,08	-1 210,39	122 615,87	0,00	0,00	0,00	0,00	-680 968,04
RESULTAT FINAL 2025	4 709 128,06	3 666 049,82	20 299,47	1 942 049,17	56 609,96	181,21	5 948,53	5 705,08	10 405 971,30

SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS FINANCIERS :

A. Les grands équilibres

L'exécution budgétaire de l'exercice 2025 est caractérisée par les éléments d'équilibres suivants :

L'épargne brute, appelée également « capacité d'autofinancement » s'élève à : 2 151 846,98 € soit 14,08 % des recettes réelles de fonctionnement (16,61 % en 2024).

A titre indicatif, la capacité de désendettement du budget principal 2025 s'élève à 2,53 années, en légère amélioration (2,85 années en 2024).

CA Epargne brute 2025

Montants en €	Principal	Gestion des déchets	OT	Ass. Collectif	SPANC	Prestations de services	ZAE Brazey-en-Plaine	ZAE Seurre	TOTAUX
Recettes réelles fonctionnement avec 002	14 777 290,98	6 473 205,87	303 936,38	1 499 036,97	0,00	53 406,98	72 422,24	1 141,02	23 180 440,44
Excédent / Déficit reporté (002)	3 529 303,66	3 371 710,78	21 290,73	901 504,78	-390,04	2 952,65	72 113,62	1 141,02	7 899 627,20
Recettes réelles fonctionnement sans 002	11 247 987,32	3 101 495,09	282 645,65	597 532,19	0,00	50 454,33	308,62	0,00	15 280 423,20
Dépenses réelles fonctionnement	9 728 725,36	2 755 350,56	286 469,98	288 195,79	390,04	53 225,77	0,00	16 608,76	13 128 966,26
Epargne brute	1 519 261,96	346 144,53	-3 824,33	309 336,40	0,00	-2 771,44	308,62	-16 608,76	2 151 846,98
Rbrst du capital (de lte-chap16)	320 154,42	0,00	0,00	155 764,71	0,00	0,00	0,00	100 000,00	575 929,13
Epargne nette	1 199 107,54	346 144,53	-3 824,33	153 571,69	0,00	-2 771,44	308,62	-116 608,76	1 575 929,13

Sur l'évolution 2024-2025 tous budgets confondus en section de fonctionnement, il y a :

- Près de 90% de taux de réalisation des dépenses de fonctionnement 2025 :
 - o dont chapitre 011 = environ 82% (pour mémoire réalisation 2024 = plus de 75%),
 - o dont chapitre 012 = environ 89 % (pour mémoire réalisation 2024 = plus de 99%),
 - o dont chapitre 65 = près de 93 % (pour mémoire réalisation 2024 = plus de 95%).

La variation de la réalisation des dépenses de fonctionnement 2024-2025 s'élève à 3,19%.

- Près de 100% de taux de réalisation des recettes de fonctionnement 2025 :

La variation de la réalisation des recettes de fonctionnement 2024-2025 s'élève à 2%.

Evolution tous budgets 2024-2025

Montants en €	Principal	Gestion des déchets	OT	Ass. Collectif	SPANC	Prestation services	ZAE BEP	ZAE Seure	TOTAUX
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
dépenses prévues 2025	11 944 627,11	3 428 892,83	334 352,73	835 738,75	0,00	68 202,65	107 391,71	607 342,20	17 326 547,98
dépenses CA 2025	10 722 808,53	3 112 935,75	291 917,39	729 403,54	0,00	53 225,77	94 391,71	422 239,70	15 426 722,39
% réalisation dépenses 2025	89,77%	90,79%	87,31%	87,28%	0,00%	78,04%	87,89%	69,52%	89,04%
dépenses CA 2024	10 490 989,85	2 906 764,66	267 929,82	678 719,16	762,00	61 714,80	135 733,00	406 486,57	14 949 099,86
variation réalisation 2025/2024	231 618,68	206 171,09	23 987,57	80 684,38	-762,00	-8 489,03	-41 341,29	15 753,13	477 622,53
	2,21%	7,09%	8,95%	7,47%	-100,00%	-13,76%	-30,46%	3,88%	3,19%
recettes prévues 2025	11 588 234,26	3 011 128,22	313 062,00	717 599,28	57 400,00	65 250,00	107 391,71	607 434,70	16 467 500,17
recettes CA 2025	11 460 478,02	3 202 098,02	282 645,65	718 449,18	57 000,00	50 454,33	94 530,10	422 332,20	16 287 987,50
% réalisation recettes 2025	98,90%	106,34%	90,28%	100,12%	99,30%	77,32%	88,02%	69,53%	98,91%
recettes CA 2024	11 227 877,46	3 235 719,45	228 886,35	669 944,81	0,00	62 673,89	137 183,71	406 606,94	15 968 892,61
variation réalisation 2025/2024	232 600,56	-33 621,43	53 769,30	48 504,37	57 000,00	-12 219,56	-42 653,61	15 725,26	319 094,89
	2,07%	-1,04%	23,49%	7,24%	#DIV/0!	-19,50%	-31,09%	3,87%	2,00%

Sur l'évolution 2024-2025 tous budgets confondus en section d'investissement, il y a :

- un taux de réalisation des dépenses d'investissement 2025 du budget Principal de 47% compte tenu des travaux de rénovation du siège et du périscolaire de Saint Seine en Bâche non achevés, de l'acquisition du réfectoire de Chamblanc prévue début 2026 et des travaux électriques au port de Seurre non achevés,
- un taux de réalisation des dépenses d'investissement 2025 du budget Spic Déchets de 51 % compte tenu notamment de l'acquisition d'un camion benne qui interviendra fin 2026,
- un taux de réalisation des dépenses d'investissement 2025 du budget Assainissement collectif de 71 % compte tenu notamment des travaux non achevés des extensions de réseau d'eau usée et de l'étude en cours de recollement en classe A des réseaux d'assainissement.

Montants en €	SECTION D'INVESTISSEMENT							TOTAL	
	Principal	Gestion des déchets	OT	Ass. Collectif	SPANC	Prestation services	ZAE BEP		ZAE Seurre
dépenses prévues 2025	3 105 633,58	1 454 753,60	17 003,81	808 677,77	57 000,00	0,00	107 391,71	705 630,94	6 256 101,41
dépenses CA 2025	1 464 787,40	739 293,64	5 241,73	570 515,44	57 000,00	0,00	94 221,48	520 528,44	3 451 588,13
% réalisation dépenses 2025	47,17%	50,82%	30,83%	70,55%	0,00%	0,00%	87,74%	73,77%	55,17%
dépenses CA 2024	2 475 448,66	236 775,46	6 919,29	477 199,78	0,00	0,00	114 004,71	503 827,18	3 814 175,08
variation réalisation 2025/2024	-1 010 661,26	502 518,18	-1 677,56	93 315,66	57 000,00	0,00	-19 783,23	16 701,26	-362 586,95
	-40,83%	212,23%	-24,24%	19,55%	0,00%	0,00%	0,00%	3,31%	-9,51%
recettes prévues 2025	2 344 608,90	617 481,38	8 893,22	805 248,60	0,00	0,00	173 865,42	584 458,12	4 534 555,64
recettes CA 2025	1 556 073,19	427 027,80	6 622,01	594 063,75	0,00	0,00	94 391,71	403 827,18	3 081 995,64
% réalisation recettes 2025	66,37%	69,16%	74,46%	73,77%	#DIV/0!	0,00%	54,29%	69,09%	67,97%
recettes CA 2024	2 560 559,40	444 881,08	13 490,91	526 376,12	762,00	0,00	135 733,00	402 231,55	4 084 034,06
variation réalisation 2025/2024	-1 004 486,21	-17 853,28	-6 868,90	67 677,63	-762,00	0,00	-41 341,29	1 595,63	-1 002 038,42
	-39,23%	-4,01%	-50,52%	12,86%	-100,00%	0,00%	-30,46%	0,40%	-24,54%

A. Présentation synthétique des comptes financiers uniques 2025 :

L'ensemble des comptes financiers uniques 2025 (CFU 2025) en vue détaillées sont présentées en annexe.

C. Focus sur les résultats d'exploitation de l'espace aquatique Fernand Bonnin :

L'espace aquatique Fernand Bonnin, géré en régie par la Communauté de Communes Rives de Saône, a accueilli le public du 8 mai au 21 septembre 2025. Les chiffres clés sont les suivants :

Fréquentation et Publics :

31 753 entrées en 2025 (contre 32 987 en 2024), dont :

- 24 782 usagers grand public (71,7 % d'entrées individuelles, 69,8 % issus du département 21).
- 4 592 élèves (scolaires), 956 entrées accueils de loisirs, et 356 entrées clubs et associations.

Top 3 des communes : Seurre (1 800 entrées), Beaune (1 688), Dijon (1 178).

Pic de fréquentation : 962 entrées en août, avec un pic instantané de 640 usagers simultanés.

Bilan énergétique :

- Électricité : 242 980 kWh (-16 % vs 2024), grâce à une meilleure gestion des équipements.
- Eau : 13 401 m³ (nappe) et 1 105 m³ (réseau), avec une réduction de 19 % par rapport à 2024.
- Gaz : 1 468 m³ (+10 % vs 2024), partiellement compensé par l'utilisation d'échangeurs solaires.

Résultats d'exercice au 07.11.2025 :

Fonctionnement (euros)	2024	2025 (au 07/11/2025)
Fluides	76 104 €	55 216 €
Entretien / maintenance	118 479 €	128 425 €
Communication	11 075 €	6 264 €
Exploitation	152 174 €	145 494 €
Transport	16 330 €	13 445 €
Charges liées aux ventes (remboursement MNS)		8 697 €
Administratif	60 566 €	48 678 €
Dépenses réelles de fonctionnement	434 729 €	406 219 €

	2024	2025
Ventes	119 813 €	114 611 €
Locations diverses (2)	2 200 €	5 301 €
Participations diverses	2 249 €	
Recettes réelles de fonctionnement	124 262 €	119 912 €

(1) : données au 7/11/25 non définitives (salaires, fluides, autres). Sans doute un atterrissage près de 435K€.

(2) : les locations de la piscine par les collègues sont imputées en locations diverses à partir de 2025 (en « participations diverses » en 2024).

NB : les dépenses salariales liées aux fonctions supports (RH, finances, COM etc.) ne sont pas imputées pour une estimation initiale en 2024 de 5K€.

Excédents / déficits de fonctionnements	2024	2025
Épargne brute	-310 467 €	-286 307 €
AMO sur l'investissement	-158 827 €	-225 698 €
Reprise de subventions	31 613 €	59 997 €
Résultats de l'exercice	-437 680 €	-452 008 €

En conclusion, la saison 2025 confirme l'attractivité locale de l'équipement, avec une fréquentation stable, une meilleure efficacité horaire (40,5 usagers/heure contre 38,1 en 2024) et un maintien du déficit de l'équipement.

Le Président quitte la séance.

La présidence de séance est assurée par M. BECQUET Alain, 1^{er} Vice-Président.

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires approuvent les décisions suivantes concernant le compte financier unique 2025 du Budget PRINCIPAL :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2025 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte financier unique 2025.

Vote à main levée :

Votants : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 46

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires approuvent les décisions suivantes concernant le compte financier unique 2025 GESTION DES DECHETS :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2025 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte financier unique 2025.

Vote à main levée :

Votants : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 46

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires approuvent les décisions suivantes concernant le compte financier unique 2025 ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2025 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte financier unique 2025.

Vote à main levée :

Votants : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 46

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires approuvent les décisions suivantes concernant le compte financier unique 2025 OFFICE DE TOURISME :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2025 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte financier unique 2025.

Vote à main levée :

Votants : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 46

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires approuvent les décisions suivantes concernant le compte financier unique 2025 PRESTATION DE SERVICE :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2025 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte financier unique 2025.

Vote à main levée :

Votants : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 46

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires approuvent les décisions suivantes concernant le compte financier unique 2025 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2025 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte financier unique 2025.

Vote à main levée :

Votants : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 46

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires approuvent les décisions suivantes concernant le compte financier unique 2025 ZAE BRAZEY EN PLAINE :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2025 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte financier unique 2025.

Vote à main levée :

Votants : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 46

A l'issue de cette présentation, les délégués communautaires approuvent les décisions suivantes concernant le compte financier unique 2025 ZAE SEURRE :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2025 de la section d'investissement,
- Arrêter les résultats du compte financier unique 2025.

Vote à main levée :

Votants : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 46

Pour copie conforme,
Le président de séance, Alain BECQUET



Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le



ID : 021-242101509-20260218-CFU2025PPALETBA-DE